

# LA TERMINOLOGIE IFN

pour les " Études de ressources et de Disponibilité forestières " utilisant des données antérieures à 2005

**Forêt et forêt de production (ancienne méthode) :** Un espace est qualifié de forêt s'il répond à un certain nombre de critères :

- avoir un couvert arboré supérieur à 10 % ;
- s'étendre sur une superficie supérieure à 5 ares ;
- avoir une largeur minimale de 25 m ;
- posséder des essences forestières capables de dépasser 7 m de haut.

Une forêt de production est une forêt dont la vocation principale ou secondaire est la production de bois.

**Volume :** Le volume de bois sur pied correspond au volume bois fort, écorce comprise, des arbres appartenant à des essences forestières et mesurant plus de 7,5 cm de diamètre à 1,30 m. Dans ce volume, seul est pris en compte le tronc jusqu'à une découpe fin bout de 7 cm. La souche et les branches ne sont pas comptabilisées.

**Production courante annuelle nette :** Elle correspond à l'augmentation du volume de bois vif sur pied par an. Elle est la moyenne annuelle de la production courante nette évaluée sur la période de 5 ans précédant les mesures sur le terrain.

La production nette courante annuelle correspond à la somme de l'accroissement courant annuel et du recrutement courant annuel moins la mortalité courante annuelle.

**Accroissement courant annuel :**

L'accroissement courant annuel est calculé sur la période de 5 ans précédant l'année du sondage. Il tient compte de deux composantes : l'accroissement des arbres recensables (diamètre supérieur à 7,5 cm à 1,30 m) et l'accroissement des arbres coupés ou déracinés pendant la période durant laquelle ils étaient encore sur pied.

L'accroissement en hauteur et en circonférence, mesurés sur le terrain, servent au calcul de l'accroissement courant annuel.

**Recrutement courant annuel :** C'est la moyenne annuelle du volume des arbres devenant recensables au cours de la période de 5 ans définie plus haut. Le diamètre de recensabilité des arbres est fixé à 7,5 cm.

**Mortalité courante annuelle :** C'est le volume des arbres morts sur la période de 5 ans précédant l'année du sondage en forêt. L'IFN distingue :

- les arbres morts, annelés ou accidentés hors chablis ;
- les chablis restés sur place (arbres cassés ou déracinés).

Les arbres coupés non enlevés ne sont pas comptabilisés parmi ces arbres morts.

**Prélèvement :** C'est le volume de bois extrait de la forêt entre deux périodes. Ce volume est estimé par l'IFN en comparant deux inventaires successifs. Les prélèvements évalués sont rapportés à l'année. Le prélèvement diffère de la récolte évaluée par enquête par le Scées.

**Exploitabilité :** L'IFN la caractérise à l'aide de quatre variables renseignées par les opérateurs de terrain : la distance de débardage, la pente, la portance du terrain et l'**accessibilité**, c'est à dire la présence ou non d'une piste et la possibilité d'en créer une.

**Ressource :** c'est la quantité totale de bois existant dans une zone et à une date donnée.

**Domaine d'étude :** c'est un ensemble de peuplements susceptibles d'être soumis à un même scénario de gestion pendant la période étudiée. Il doit comporter au moins cinquante points de sondage (placettes) pour être bien représenté par les données IFN. Les critères utilisés pour la définition des domaines d'étude sont généralement la catégorie de propriété, la structure forestière, l'essence, le territoire.

exemple de domaine d'étude : futaie régulière de hêtre en forêt publique en Bretagne, mélange futaie de chêne-taillis en forêt privée d'Ille-et-Vilaine.

**Disponibilité :** c'est la quantité totale de bois qui pourra être prélevée pendant une période et dans une zone donnée, si l'on applique des règles raisonnables de gestion. Celles-ci doivent être entendues aujourd'hui comme aptes à assurer la gestion durable des forêts de la zone étudiée. Elles doivent ainsi intégrer les différents objectifs de production, d'accueil du public et de protection générale des milieux et paysages ainsi que les contraintes liées à la structure actuelle des peuplements et foncière de la forêt privée.

**Autoconsommation :** c'est le volume récolté par des particuliers pour leur usage personnel (bois de chauffage, piquets, etc.) et donc non déclaré.



Château des Barres  
45 290 Nogent-sur-Vernisson  
Tél. : 02 38 28 18 00  
Fax. : 02 38 28 18 28  
Courriel : [nogent@ifn.fr](mailto:nogent@ifn.fr)  
[www.ifn.fr](http://www.ifn.fr)